REPUBLIQUE DU BENIN

**_{*}*_*

MINISTERE DES TRAVAUX PUBLICS ET DES TRANSPORTS

**_*_*_*

AGENCE NATIONALE DE L'AVIATION CIVILE

ANNUAIRE DES STATISTIQUES DE L'AVIATION CIVILE 2014

ANNUAIRE DES STATISTIQUES DE L'AVIATION CIVILE ANNEE 2014

Equipe de réalisation

Supervision
Bertin IYANI BONIFACE
Karl LEGBA

RelectureNathalie HOUNDETON

Collecte et Analyse des données Maxime GUEZODJE Cadnel AGBANDOU

Traitement et conception Cadnel AGBANDOU

Sommaire

Sor	mmaire	3
List	te des sigles	4
Αν	ant-propos	5
lnt	roduction	6
Pre	emière partie : Généralités	7
l.	Organisation et acteurs du système national de l'aviation civile	7
II.	Présentation de l'Agence Nationale de l'Aviation Civile	8
De	uxième partie : Ressources	10
l.	Ressources financières	10
II.	Ressources humaines	10
Tro	oisième partie : Activités de l'ANAC	11
l.	Réglementation	11
II.	Sécurité – Contrôle	14
Qu	natrième partie : Activités des compagnies aériennes	16
l.	Liste des compagnies aériennes régulières opérant au Bénin	16
II.	Mouvements aéronefs	18
111.	Trafic passager	20
lV.	Trafic fret et poste	33
List	te des tableaux	40
List	te des figures	40
Tal	ble des matières	42

Liste des sigles

ANAC Agence Nationale de l'Aviation Civile

APE Agent Permanent de l'Etat

ASECNA Agence pour la Sécurité de la Navigation Aérienne en Afrique et à

Madagascar

CEDEAO Communauté Economique des Etats de l'Afrique de l'Ouest DAANB Délégation aux Activités Aéronautiques Nationales du Bénin

DAF Direction Administrative et Financière
DCS Direction du Contrôle de la Sécurité

DRTA Direction de la Réglementation du Transport Aérien

DSF Direction de la Sûreté et de la Facilitation

MTPT Ministère des Travaux Publics et des Transports OACI Organisation de l'Aviation Civile Internationale

PNC Personnel Navigant Commercial

UEMOA Union Economique et Monétaire Ouest Africaine

Avant-propos

L'amélioration continue de la sécurité et de la sûreté du transport aérien, le développement de nouveaux services de transport aérien et l'amélioration de la qualité de ceux existants constituent des défis majeurs et permanents que doit relever le secteur de l'aviation civile au Bénin.

Pour y parvenir, il est indispensable de disposer d'un système d'information fiable, performant et dynamique susceptible de mettre à la disposition des décideurs et/ou utilisateurs, à tous les niveaux du système, des informations utiles, pertinentes, fiables et exhaustives en temps réel. C'est l'une des missions qu'essaie de remplir l'Agence Nationale de l'Aviation Civile (ANAC), à travers la Direction de la Réglementation du Transport Aérien (DRTA), afin de disposer d'un outil d'aide à la prise de décision et d'appui à la politique de développement du transport aérien au Bénin.

La présente édition, entièrement conçue par l'ANAC, se veut un document qui fournisse aux décideurs, autorités et autres acteurs du secteur de l'aviation civile, responsables à divers niveaux, chercheurs, partenaires au développement et aux collectivités territoriales des statistiques fiables et actualisées sur l'état du système de transport aérien du pays, les principaux indicateurs de transport aérien et les ressources utilisées.

Convaincu de l'intérêt indéniable de cette édition, j'exprime ma gratitude à tous les collaborateurs qui se sont investis pour son élaboration. Je les exhorte en conséquence à œuvrer à une meilleure complétude et qualité des données pour les éditions prochaines.

Je m'en voudrais de ne pas exprimer ici mes sincères remerciements à tous les acteurs et partenaires techniques dont l'implication et l'appui contribuent au développement sûr et ordonné du transport aérien au Bénin.

Le Directeur Général

Bertin IYANI BONIFACE

Introduction

L'une des missions assignées à la Direction de la Réglementation du Transport Aérien, à travers le Service des Etudes et de l'Analyse Economique (SEAE), est la publication de l'Annuaire des Statistiques de l'Aviation Civile. Ce rapport statistique présente le point de la situation de l'aviation civile à l'échelle nationale au cours de l'année de référence. C'est dans ce cadre que l'édition 2014 est publiée pour permettre aux différents acteurs du système de transport aérien de s'informer et agir plus efficacement.

En effet, l'Annuaire des Statistiques de l'Aviation Civile 2014 fait le point des résultats de la mise en œuvre de la politique de transport aérien au cours de ladite année. Autrement dit, il rend compte de diverses activités telles que la négociation de nouveaux accords aériens, l'autorisation de compagnies aériennes étrangères, l'agrément de nouvelles compagnies de transport aérien, l'agrément des agents fret, la délivrance de licence au personnel aéronautique, les accidents et incidents d'aviation, l'évolution du trafic aérien passager, fret et poste, les ressources mises en œuvre, etc...

Cette première édition a fait l'objet d'un atelier de validation qui a réuni les cadres de l'ANAC. Cet atelier s'est déroulé le ... novembre 2015 à Cotonou. Cela dénote de la fiabilité et de la qualité du travail rendu.

Elle est structurée en quatre grandes parties que sont :

- Généralités :
- Ressources;
- Activités de l'ANAC ;
- Activités des compagnies aériennes.

Première partie : Généralités

I. Organisation et acteurs du système national de l'aviation civile

L'aviation civile au plan national est composée de plusieurs acteurs qui jouent chacun un rôle important dans l'organisation et le fonctionnement global du secteur. Au cœur de ce secteur se trouve l'Agence Nationale de l'Aviation Civile (ANAC) qui est chargée d'assurer, pour le compte de l'Etat, des missions de réglementation et de contrôle en matière d'aviation civile.

L'environnement institutionnel au sein duquel évolue l'ANAC peut être subdivisé en deux parties : un macro-environnement et un microenvironnement.

A. Le macro-environnement de l'ANAC

L'ANAC est placée sous la tutelle du Ministère des Travaux Publics et des Transports (MTPT) dont un Représentant assure la Présidence de son Conseil d'Administration. Elle met donc en œuvre la stratégie de développement du soussecteur aérien en orientant sa politique et ses actions vers l'atteinte des objectifs de ladite stratégie.

En tant qu'Etat partie aux Traités de l'UEMOA et de la CEDEAO, le Bénin, à travers l'ANAC, participe à l'élaboration et à la mise en œuvre de la réglementation communautaire en matière d'aviation civile. Elle prend également une part active aux différents projets et programmes développés notamment par la Commission Africaine de l'Aviation Civile (CAFAC), la Commission de l'UEMOA.

Le Bénin a aussi adhéré à l'Organisation de l'Aviation Civile Internationale (OACI) qui est une Institution spécialisée des Nations Unies dont l'objectif primordial est d'assurer le développement sûr et ordonné du transport aérien international. Depuis cette adhésion, le Gouvernement du Bénin a ratifié de nombreuses conventions et protocoles relatifs à tous les domaines de l'aviation civile et participe aux activités de l'Organisation. Par ailleurs, l'ANAC procède constamment à la mise à jour de la réglementation nationale en vigueur et à sa diffusion.

B. Le microenvironnement

Le microenvironnement de l'ANAC est composé de tous les acteurs qui interviennent de façon directe ou indirecte à l'Aéroport de Cotonou. On peut citer :

- l'Agence pour la Sécurité de la Navigation Aérienne en Afrique et à Madagascar (ASECNA) ;
- la Délégation aux Activités Aéronautiques Nationales du Bénin (DAANB) ;

- les compagnies aériennes ;
- la société d'assistance en escale AHS MENZIES ;
- la Brigade des Transports Aériens (BTA);
- la Police de l'Air et des Frontières (PAF) ;
- la Douane Aéroport ;
- le Service Santé aéroportuaire ;
- le Service phytosanitaire ;
- etc.

II. Présentation de l'Agence Nationale de l'Aviation Civile

L'ANAC, établissement public à caractère administratif et technique, a été initialement créée par décret n°2004-034 du 29 janvier 2004. Cette création a été reprise et confirmée par la Loi N°2013-08 du 29 août 2013 portant Code de l'aviation civile et commerciale en République du Bénin.

Elle est dotée de la personnalité morale et de l'autonomie financière. Ses nouveaux statuts ont été approuvés par décret n°2015-071 du 12 février 2015 portant approbation des statuts de l'Agence Nationale de l'Aviation Civile (ANAC).

L'ANAC est chargée d'assurer, pour le compte de l'Etat, des missions de réglementation et de contrôle en matière d'aviation civile. Dans ce cadre, ses attributions sont définies comme ci-après :

- la mise en œuvre de la politique aéronautique nationale, communautaire et internationale :
- l'élaboration, la mise en œuvre et le contrôle de la réglementation relative la sûreté et à la sécurité de l'aviation civile, notamment le programme national de sûreté de l'aviation civile et le programme national de sécurité:
- l'élaboration, l'amendement et la publication d'une réglementation technique de l'aviation civile, conforme aux dispositions nationales, communautaires et de l'OACI;
- le contrôle de l'application de la réglementation nationale, communautaire et des conventions internationales en vigueur en République du Bénin ;
- la coordination de l'ensemble des activités aéronautiques et aéroportuaires ;
- le suivi du respect des normes de sécurité ;
- la supervision de la sécurité et de la sûreté de l'aviation civile ;
- le développement harmonieux du transport aérien ;

- la planification du développement des infrastructures, installations et équipements aéroportuaires ainsi que la supervision des activités aéroportuaires;
- la planification et la supervision des services de navigation aérienne ;
- la négociation des accords internationaux en matière d'aviation civile ;
- la gestion du portefeuille des droits de trafic ;
- la promotion et la protection du droit des usagers du transport aérien ;
- la formation et le renforcement de l'expertise aéronautique nationale ;
- la participation aux enquêtes d'accidents et incidents d'aviation civile ;
- la coordination des activités de recherche et sauvetages d'aéronefs ;
- la participation à la prévention et à la lutte contre le péril animalier ;
- le contrôle de l'application de la réglementation en matière de médecine aéronautique ;
- le suivi de la gestion du patrimoine affecté à l'aviation civile ;
- la promotion de l'aviation civile en République du Bénin.

Elle dispose de deux (2) principaux organes : le Conseil d'Administration et la Direction Générale. La structure organisationnelle de l'ANAC est constituée comme suit :

- la Direction Administrative et Financière (DAF);
- la Direction de la Réglementation du Transport Aérien (DRTA) ;
- la Direction du Contrôle de la Sécurité (DCS) ;
- la Direction de la Sûreté et de la Facilitation (DSF).

Deuxième partie : Ressources

I. Ressources financières

Les ressources financières de l'ANAC sont constituées par :

- Les redevances de concession ;
- Les redevances de sûreté :
- Les produits provenant des redevances de développement aéronautique passagers ;
- Les produits provenant des redevances de développement aéronautique fret ;
- Les produits provenant des redevances pour services rendus ;
- La dotation budgétaire de l'Etat ;
- Les subventions provenant des organismes de l'aviation civile ;
- Les dons et legs provenant des personnes physiques et morales.

L'assiette, les taux et les modalités de recouvrement des redevances prévues cidessus sont fixées par voie réglementaire.

Les activités de l'ANAC n'ont pas pour but de dégager des profits.

II. Ressources humaines

Le personnel de l'ANAC est composé d'Agents Permanents de l'Etat et d'Agents Contractuels.

Au 31 décembre 2014, l'ANAC compte un effectif de quarante-quatre agents.

Tableau 1 : Répartition du personnel de l'ANAC par sexe et par statut

	Hommes	Femmes	Total
APE	5	1	6
Contractuels	29	9	38
Total	34	10	44

Les principaux indicateurs se présentent comme suit :

Taux d'encadrement	73%
Ancienneté moyenne	7 ans
Âge moyen	42 ans

Troisième partie : Activités de l'ANAC

Troisième partie : Activités de l'ANAC

I. Réglementation

A. Accords aériens

Dans le cadre du développement des services de transport aérien, le Bénin négocie des accords aériens avec des Etats tiers. Ainsi, trente-neuf accords aériens ont été négociés. Dix-sept d'entre eux ont été signés tandis que vingt-deux ont été paraphés.

Par ailleurs, l'UEMOA a signé avec la Commission Européenne un accord aérien horizontal.

Tableau 2 : Liste des Etats avec lesquels le Bénin est signataire d'un accord aérien

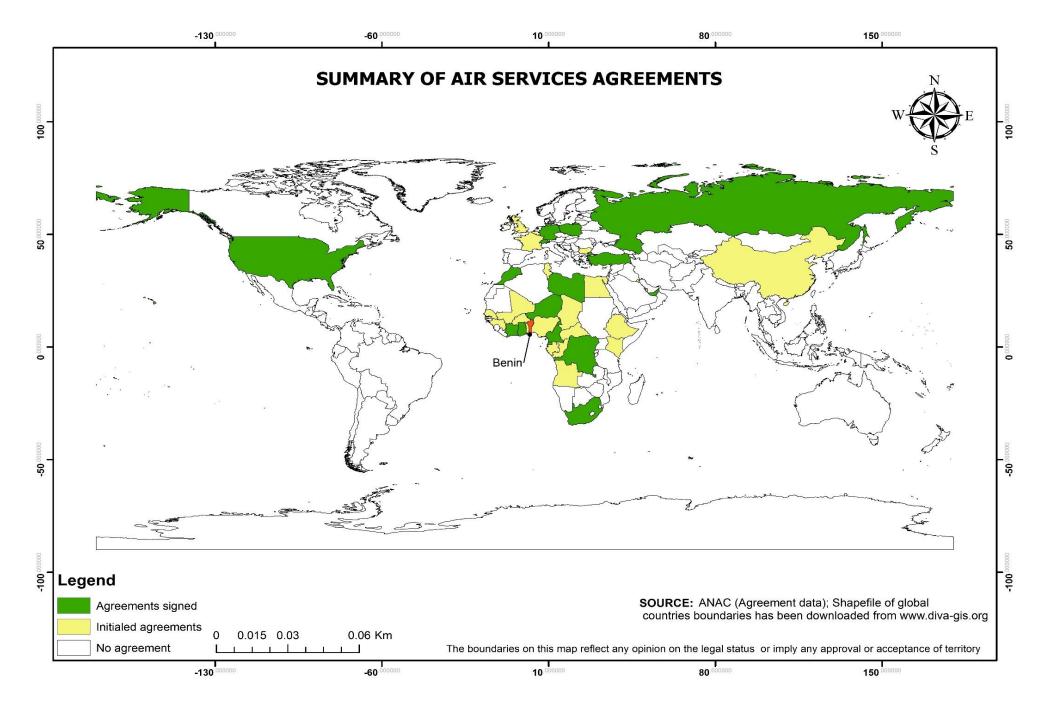
	Pays	Date de signature	Observations
01	AFRIQUE DU SUD	11/12/2011	
02	Allemagne	29/12/1978	Accord signé avec la RDA
03	CAMEROUN	07/08/2008	
04	CÔTE D'IVOIRE	16/05/2014	
05	emirats arabes unis	13/05/2014	
06	etats unis d'amerique	28/11/2000	Accord de type Open Sky
07	GHANA	15/03/1968	
08	GUINEE EQUATORIALE	27/08/2009	
09	KOWEIT	16/07/2009	
10	LIBYE	06/09/1979	
11	MAROC	17/07/2006	
12	NIGER	25/02/2014	
13	POLOGNE	13/05/1988	
14	REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DU CONGO	19/01/1974	Accord signé avec le Zaïre
15	RUSSIE	06/11/1975	
16	SUISSE	06/11/1975	
17	TURQUIE	09/07/2012	

Tableau 3 : Liste des Etats avec lesquels le Bénin a paraphé un accord aérien

	Pays	Date de paraphe	Observations
01	ANGLETERRE	16/09/1999	Accord de type Open Sky
02	ANGOLA	25/11/2009	
03	Belgique	20/05/2009	

Troisième partie : Activités de l'ANAC

04	BULGARIE	13/12/1980	
05	BURKINA FASO	02/11/2009	
06	CENTRAFRIQUE	13/02/2013	
07	CHINE	18/08/2010	
08	CONGO	20/02/2013	
09	EGYPTE	09/10/2003	
10	ETHIOPIE	02/11/2007	
11	France	09/10/2013	
12	GABON	03/05/2003	
13	GAMBIE	15/06/2001	
14	GUINEE CONAKRY	12/09/2003	
15	KENYA	17/11/2006	
16	MALI	26/04/2006	
17	NIGERIA	18/11/2003	
18	QATAR	05/12/2013	
19	SENEGAL	17/02/2009	
20	TCHAD	08/04/2005	
21	TUNISIE	19/11/2009	Accord de type Open Sky
22	TOGO	14/08/2008	



B. Agrément de transporteur aérien

Toute nouvelle entreprise de transport aérien de droit béninois, désireuse d'exploiter des services aériens entre le Bénin et des Etats tiers, doit préalablement disposer d'un agrément de transporteur aérien délivré conformément à la réglementation en vigueur.

Au cours de l'année 2014 aucun agrément de transporteur aérien n'a été délivré.

C. Autorisation d'exploitation des compagnies aériennes étrangères

La réglementation en vigueur stipule que toute compagnie aérienne désireuse de desservir le Bénin doit disposer au préalable d'une autorisation d'exploitation. Ladite autorisation doit être renouvelée chaque année.

Au cours de l'année 2014, douze compagnies aériennes ont vu leurs autorisations d'exploitation renouvelées tandis que la situation de quatre compagnies aériennes a été régularisée au regard de leur autorisation d'exploitation. Une nouvelle compagnie aérienne a été autorisée à desservir Cotonou.

	Effectif
Première autorisation	01
Renouvellement	12
Régularisation	04

II. Sécurité – Contrôle

A. Licences du personnel aéronautique

Tableau 4 : Licences délivrées et validation de licences

Types de licences délivrées	Année 2014		
Contrôleurs de la circulation aérienne	10		
Pilote professionnel avion	03		
Pilote privé avion	02		
PNC (hôtesses et stewards)	00		
•			
Validation de licences	17		

En l'absence de compagnies aériennes de droit béninois, l'activité de délivrance de licences est tributaire des requêtes du grand public aérien via l'aéroclub de Cotonou. Pour une activité de licences soutenue, il faut un opérateur aérien de

droit béninois ; ce qui permettra de délivrer et de renouveler régulièrement des licences de personnel navigant.

B. Accident et incident d'aviation

Au cours de l'année 2014, aucun accident ni incident grave d'aviation n'a été enregistré au Bénin.

C. Recherche et Sauvetage (SAR)

Le SAR (Search And Rescue) est un sigle international couvrant toute responsabilité, activité ou moyen utilisé dans la recherche et le sauvetage des aéronefs en détresse. Le cadre règlementaire a pour fondement l'Article 25 de la Convention de Chicago.

Situé à l'Aéroport International Cardinal Bernardin GANTIN de Cadjèhoun, le Centre SAR dispose notamment de :

- une salle d'opération
- une salle de communication
- un bureau pour le Chef du Centre
- un bureau pour les agents
- une salle de conférence/formation.

En terme d'équipements, le Centre dispose entre autres de :

- matériel de cartographie
- cartes à diverses échelles
- matériel de géo-positionnement
- radiogoniomètres
- balises d'exercices
- logiciels de gestion d'évènement d'aviation (INCIDENT COMMANDER)
- matériel de radiocommunication.

Huit (08) agents des Forces Aériennes Béninoises, dont 04 officiers, y assurent une permanence journalière.

Au cours de l'année 2014, l'ANAC a poursuivi l'implantation des centres sectoriels dans les Départements du ZOU, des COLLINES, du MONO et du COUFFO.

1. Liste des compagnies aériennes régulières opérant au Bénin

Au cours de l'année 2014, certaines compagnies aériennes de droit béninois, ayant suspendu leur exploitation depuis de longues années ou n'ayant pas bouclé les cinq (05) phases de certification, se sont vues retirer leur agrément de transporteur aérien.

Tableau 5 : Compagnies de droit béninois dont les agréments ont été retirés

Nom de la compagnie	Référence de l'Arrêté		
ALAFIA JET	Arrêté n°053/MTPT/DC/SGM/ANAC/DTA/SRTA/SA		
AVIATION	du 15 juillet 2014		
AERO BENIN	Arrêté n°054/MTPT/DC/SGM/ANAC/DTA/SRTA/SA		
ALKO BLININ	du 15 juillet 2014		
BENIN GOLF AIR	Arrêté n°055/MTPT/DC/SGM/ANAC/DTA/SRTA/SA		
BENIN GOLF AIR	du 15 juillet 2014		
BENIN LITTORAL	Arrêté n°056/MTPT/DC/SGM/ANAC/DTA/SRTA/SA		
AIRWAYS	du 15 juillet 2014		
COTAIR	Arrêté n°057/MTPT/DC/SGM/ANAC/DTA/SRTA/SA		
COTAIR	du 15 juillet 2014		
TRANS AIR BENIN	Arrêté n°058/MTPT/DC/SGM/ANAC/DTA/SRTA/SA		
I KAINS AIR BLININ	du 15 juillet 2014		
AFRICA AIRWAYS	Arrêté n°60/MTPT/DC/SGM/ANAC/DTA/SRTA/SA		
AI RICA AIRWATS	du 15 juillet 2014		
AIR BENIN	Arrêté n°059/MTPT/DC/SGM/ANAC/DTA/SRTA/SA		
INTERNATIONAL	du 15 juillet 2014		
ROYAL AIR	Arrêté n°041/MDCTTTATP-		
KOTAL AIK	PR/DC/SGM/ANAC/DTA/SA du 8 septembre 2010		

Les compagnies de droit béninois qui disposent d'un agrément de transporteur aérien sont les suivantes :

Tableau 6 : Compagnies de droit béninois ayant un agrément valide

Nom de la compagnie	Référence de l'Arrêté	Observations
compagnie		
West Africain	Arrêté	La compagnie a
Airlines (Westair)	n°005/MTPT/DC/SGM/CTTA/ANAC/IG	suspendu son
Allilles (Westall)	du 30 janvier 2006	exploitation en 2014
	Arrêté	L'agrément de la
Air Taxi Bénin	n°091/MTPT/DC/SGM/ANAC/DTA/SA	compagnie est en cours
	du 21 octobre 2013	de réévaluation

En ce qui concerne les compagnies aériennes étrangères régulières, elles sont au nombre de dix-neuf à avoir desservi la plateforme aéroportuaire de Cotonou au cours de l'année 2014. Le tableau suivant nous renseigne sur lesdites compagnies.

Tableau 7 : Compagnies aériennes étrangères desservant Cotonou

Nom de la compagnie	Code IATA	PAYS	Villes desservies ¹
AIR BURKINA	2J	Burkina Faso	OUA, LFW
AIR CÔTE D'IVOIRE	HF	Côte d'Ivoire	ABJ, LFW, ACC
AIR France	AF	France	CDG et Reste du Monde
ALLIED AIR	4W	Nigéria	LOS, LFW, ABJ (Vols cargo
ALLIED AIR	4W		au profit de DHL)
ARIK AIR	W3	Nigéria	LOS, DLA
			LFW, LBV, NDJ, OUA,
ASKY AIRLINES	KP	Togo	BZV, DLA, NIM, BGF,
			ABV, LOS
BRUSSELS AIRLINES	SN	Belgique	BRU et Reste du monde
CAMAIR CO	QC	Cameroun	DLA, NSI, NDJ, LBV, FIH,
CAMAIR CO	QC	Carrierouri	BZV
CEIBA	C2	Guinée	BSG, SSG, ACC, LFW, TMS,
INTERCONTINENTAL	C2	Equatoriale	ABJ, DKR, LBV, BZV, PNR
CRONOS AIRLINES	C8	Guinée	BSG, SSG
CRONOS AIRLINES	Co	Equatoriale	830, 330
EQUATORIAL CONGO	LC	Congo	DLA, LBV, PNR, BZV, FIH,
AIRLINES		Congo	FIS
ETHIOPIAN AIRLINES	ET	Ethiopie	ABJ, ADD et Reste du
LTI HOPIAIN AIRLINES			monde

¹ Non exhaustif

17

KENYA AIRWAYS	KQ	Kenya	NBO et Reste du monde
MAURITANIA AIRLINES	L6	Mauritanie	NKC, DKR, BKO, ABJ, BZV
ROYAL AIR MAROC	AT	Maroc	CMN et Reste du monde
SENEGAL AIRLINES	DN	Sénégal	DKR, BKO, ABJ, LBV, DLA
SOUTH AFRICAN	SA	Afrique du	PNR, JNB
AIRWAYS	3A	Sud	PINK, JIND
TRANS AIR CONGO	Q8	Congo	LBV, BZV, PNR
TURKISH AIRLINES	TK	Turquie	IST et Reste du monde

II. Mouvements aéronefs

Tableau 8 : Statistiques des mouvements d'aéronefs sur la plateforme aéroportuaire de Cotonou

				-	-			-	МС	DUVE	MENTS	S	-	-	-		-	-	-
MOIS	'COI	MMERCI	AUX ARRI	VEE 2014	/2013	'COI	MMERCI	AUX DÉP	ART 2014/	2013	TOTAL	C ^{IAUX} AR	R/DEP	AUTRES	AUTRES	%	Total	Total	%
	ARR REG 14	ARR INT 14	TOT/ARR REG-INT 2014	TOT/ARR REG-INT 2013	% ARR	DEP REG 14	DEP INT 14	TOT/DEP REG-INT 2014	TOT/DEP REG-INT 2013	% DÉP	TOT 2014	TOT 2013	% тот	ARR/DEP 2014	ARR/DEP 2013	AUTRES ARR/DEP	Global 2014	Global 2013	TOT/GÉN
JANVIER	371	44	415	498	-16,67%	371	44	415	498	-16,67%	830	996	-16,67%	184	76	142,11%	1 014	1 072	-5,41%
FEVRIER	381	47	428	410	4,39%	381	47	428	410	4,39%	856	820	4,39%	100	144	-30,56%	956	964	-0,83%
MARS	424	55	479	437	9,61%	424	55	479	437	9,61%	958	874	9,61%	104	124	-16,13%	1 062	998	6,41%
AVRIL	444	57	501	388	29,12%	444	57	501	388	29,12%	1 002	776	29,12%	124	104	19,23%	1 126	880	27,95%
MAI	413	57	470	420	11,90%	413	57	470	420	11,90%	940	840	11,90%	94	74	27,03%	1 034	914	13,13%
JUIN	360	61	421	440	-4,32%	360	61	421	440	-4,32%	842	880	-4,32%	84	72	16,67%	926	952	-2,73%
JUILLET	383	79	462	444	4,05%	383	79	462	444	4,05%	924	888	4,05%	102	88	15,91%	1 026	976	5,12%
AOÛT	321	81	402	455	-11,65%	321	81	402	455	-11,65%	804	910	-11,65%	76	80	-5,00%	880	990	-11,11%
SEPT	364	67	431	438	-1,60%	364	67	431	438	-1,60%	862	876	-1,60%	84	92	-8,70%	946	968	-2,27%
ост	340	65	405	488	-17,01%	340	65	405	488	-17,01%	810	976	-17,01%	58	100	-42,00%	868	1 076	-19,33%
NOV	358	61	419	471	-11,04%	358	61	419	471	-11,04%	838	942	-11,04%	124	138	-10,14%	962	1 080	-10,93%
DEC	338	65	403	465	-13,33%	338	65	403	465	-13,33%	806	930	-13,33%	120	76	57,89%	926	1 006	-7,95%
TOTAUX	4 497	739	5 236	5 354	-2,20%	4 497	739	5 236	5 354	-2,20%	10 472	10 708	-2,20%	1 254	1 168	7,36%	11 726	11 876	-1,26%

Source : DAANB

III. Trafic passager

A. Répartition du trafic passager mensuel par compagnie

1. Passagers



Figure 1 : Evolution du trafic passager Arrivée et Départ en 2014

L'année 2014 a été marquée par une forte hausse du trafic aérien sur l'escale de Cotonou avec la barre symbolique des 500000 passagers franchie. Cette hausse du trafic aérien est due à la conjonction de plusieurs facteurs :

- les efforts continus de l'ANAC dans sa mission de supervision de la sécurité et de la sûreté du transport aérien qui se traduisent par :
 - l'amélioration du cadre réglementaire
 - l'amélioration continue des processus et procédures de travail
 - le renforcement des capacités techniques et opérationnelles du personnel
 - le renforcement des contrôles
- l'amélioration des infrastructures aéroportuaires existantes ;
- l'ouverture de nouvelles lignes ;
- le renforcement de lignes existantes.

A l'image des années précédentes, le trafic aérien est plus important de juin à décembre, en période de haute saison. On enregistre un ralentissement du trafic de janvier à juin.

Tableau 9 : Répartition du trafic passager à l'arrivée par compagnie aérienne en 2014

		-		-	-		ARRIVEE	-	-	-	-	-	
	JANVIER	FEVRIER	MARS	AVRIL	MAI	JUIN	JUILLET	AOUT	SEPTEMBRE	OCTOBRE	NOVEMBRI	DECEMBRE	TOTAL
AIR BURKINA	313	351	343	355	331	380	574	398	348	302	. 277	414	4386
AIR CÔTE D'IVOIRE	1492	1717	1928	1783	2010	2108	2354	2787	2015	2166	2150	2643	25153
AIR France	4118	3801	3717	3778	3366	4518	5634	4600	3120	4065	3587	4530	48834
ARIK AIR	27	0	0	313	549	602	201			0	0	0	1692
ASKY AIRLINES	569	713	741	724	811	673	799	989	1021	962	1191	976	10169
BRUSSELS AIRLINES	937	913	810	996	746	837	1030	1034	937	819	833	816	10708
CAMAIR CO	1139	948	1091	859	948	689	875	1336	1242	1250	1275	981	12633
CEIBA INTERCONTINENTAL	407	465	460	373	418	525	650	429	263	811	. 997	1512	7310
CRONOS AIRLINES	747	532	744	717	783	625	441	169		279	495	801	6333
ECAIR	674	933	1291	1315	1324	1432	1737	1923	2043	2090	2373	2213	19348
ETHIOPIAN AIRLINES	1012	1053	1171	1138	1303	1372	1554	1634	1287	4835	1302	1288	18949
KENYA AIRWAYS	236	244	267	249	340	356	439	363	305	380	476	386	4041
MAURITANIA AIRLINES	233	164	318	293	233	222	113	234	143	150	162	309	2574
ROYAL AIR MAROC	880	763	827	746	655	1056	1263	1226	1114	706	742	910	10888
SENEGAL AIRLINES	2854	2957	3014	2792	1987	1444	1914	702	1382	640	446	934	21066
SOUTH AFRICAN AIRWAYS	251	287	425	316	461	675	837	842	789	841	. 807	704	7235
TRANS AIR CONGO	2125	1545	1546	1864	2013	2163	2503	2583	2898	2433	2589	2645	26907
TURKISH AIRLINES	0	0	0	0	0	257	938	835	813	759	605	870	5077
WESTAIR	162	26	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	188
TOTAL	18176	17412	18693	18611	18278	19934	23856	22084	19720	23488	20307	22932	243491

Sources: Compagnies, AHS, ASECNA, DAANB, ANAC

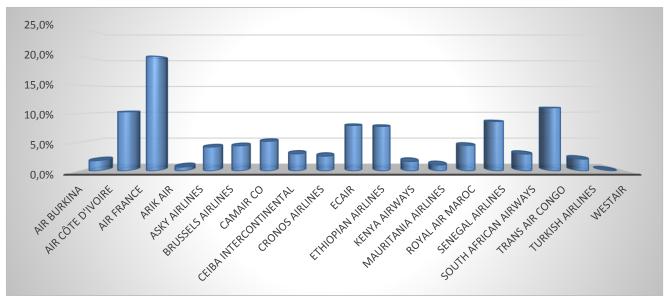


Figure 2 : Répartition du trafic passager à l'arrivée par compagnie aérienne en 2014

Le trafic passager à destination de Cotonou a connu un bond de 6,6% de l'année 2013 à l'année 2014. Cette performance notable est due à la desserte de Cotonou par de nouvelles compagnies aériennes, la modernisation des infrastructures aéroportuaires à l'Aéroport International Cardinal Bernardin GANTIN de Cadjèhoun.

Air France est la compagnie qui a transporté le plus de passagers à destination de l'Aéroport de Cotonou en 2014. Ainsi a-t-elle transporté un peu plus de 20% des passagers. En deuxième et troisième position on retrouve les compagnies Trans Air Congo et Air Côte d'Ivoire. Elles ont respectivement transporté 11,1% et 10,3% des passagers débarqués à Cotonou.

A la suite de ce trio, suivent les compagnies Sénégal Airlines, Ecair et Ethiopian Airlines qui ont transporté dans cet ordre 8,7%, 7,9% et 7,8% des passagers débarqués à Cotonou.

La compagnie Air France reste donc le leader incontesté du trafic long courrier sur Cotonou tandis que les compagnies Trans Air Congo, Air Côte d'Ivoire et Sénégal Airlines constituent le peloton de tête du moyen-courrier à destination de Cotonou.

La compagnie de droit béninois Westair n'a effectué, quant à elle, que quelques vols au cours de l'année 2014, reflétant ainsi les difficultés auxquelles elle a fait face tout au long de l'année dont principalement le manque d'aéronef.

Si le trafic a sensiblement augmenté en 2014 par rapport à 2013 à l'arrivée, une analyse approfondie des performances de chaque compagnie aérienne fait ressortir certains constats :

- la compagnie Equatorial Congo Airlines (Ecair), ayant démarré la desserte de Cotonou en octobre 2013, est celle dont le trafic dans ce sens a enregistré le plus fort taux de progression, soit 486%. Elle dessert aussi Paris Charles De Gaules (CDG) et Dubaï (DBX) via sa base de Brazzaville;
- la deuxième compagnie dont le trafic arrivée a augmenté est Air Côte d'ivoire avec une croissance de 87%. Celle-ci peut s'expliquer par l'effet conjugué de l'augmentation de la flotte de la compagnie, le développement de son réseau et les difficultés de la compagnie Sénégal Airlines dont le trafic à destination de Cotonou a connu une baisse d'environ 52 % :
- le trafic des compagnies South African Airways, Céiba Intercontinental et Ethiopian Airlines a également connu respectivement une progression de 40%, 31% et 30%. L'accroissement du trafic de la compagnie Céiba s'explique principalement par le démarrage de la desserte de Dakar en vol direct deux fois par semaine. Cet accroissement s'est donc aussi effectué au détriment de la compagnie Sénégal Airlines;
- la baisse la plus significative est celle de la compagnie Sénégal Airlines qui a débarqué près de 23000 passagers en moins qu'au cours de l'année 2013, soit une baisse d'environ 52%;
- la compagnie Mauritania Airlines a également enregistré une baisse significative de son trafic à destination de Cotonou. Ceci s'explique notamment par l'abandon progressif du transport de passagers d'Abidjan sur Cotonou;
- les compagnies Royal Air Maroc (-11%), Brussels Airlines (-0,94%) et Air France (-0,42%) ont aussi enregistré une baisse de leur trafic respectif à destination de Cotonou. Le démarrage des opérations de la compagnie Turkish Airlines pourrait en être une cause, même si la baisse au niveau des deux dernières compagnies est relativement faible.

Tableau 10 : Répartition du trafic passager au départ par compagnie aérienne en 2014

							DEPART						
	JANVIER	FEVRIER	MARS	AVRIL	MAI	JUIN	JUILLET	AOUT	SEPTEMBRE	OCTOBRE	NOVEMBR	DECEMBRE	TOTAL
AIR BURKINA	332	375	356	359	353	407	483	474	370	339	338	456	4642
AIR CÔTE D'IVOIRE	1536	1801	1913	1800	2080	2027	2183	2629	2131	2325	2202	2444	25071
AIR France	4772	3931	4483	3868	3863	4574	4085	5797	3995	3894	3695	3816	50773
ARIK AIR	27	0	0	361	707	817	202	0	0	0	0	0	2114
ASKY AIRLINES	598	666	713	693	772	622	712	1006	999	906	1253	1036	9976
BRUSSELS AIRLINES	1093	877	1045	1028	912	847	940	833	1051	809	952	753	11140
CAMAIR CO	888	814	1225	925	964	832	1063	1362	1125	1243	1484	1486	13411
CEIBA INTERCONTINENTAL	615	572	667	464	521	687	659	389	318	894	1119	1192	8097
CRONOS AIRLINES	801	516	854	790	807	763	499	211		312	491	665	6709
ECAIR	792	1032	1561	1587	1744	1619	2236	1904	1946	2187	2692	2761	22061
ETHIOPIAN AIRLINES	1188	896	1189	1233	1511	1449	1531	2101	5225	1195	1295	1293	20106
KENYA AIRWAYS	303	239	408	266	342	355	450	469	448	356	478	378	4492
MAURITANIA AIRLINES	562	350	501	491	386	417	182	298	227	217	310	522	4463
ROYAL AIR MAROC	1143	719	926	858	944	1243	1100	1814	1481	823	760	700	12511
SENEGAL AIRLINES	3138	3046	3479	3248	2349	1750	1796	888	1939	850	692	1134	24309
SOUTH AFRICAN AIRWAYS	359	337	395	349	497	698	717	956	948	809	912	808	7785
TRANS AIR CONGO	2451	2078	2086	2173	2498	2637	2547	2555	2961	2762	2763	2612	30123
TURKISH AIRLINES	0	0	0	0	0	223	764	817	879	558	462	668	4371
WESTAIR	159	15	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	174
TOTAL	20757	18264	21801	20493	21250	21967	22149	24503	26043	20479	21898	22724	262328

Sources: Compagnies, AHS, ASECNA, DAANB, ANAC

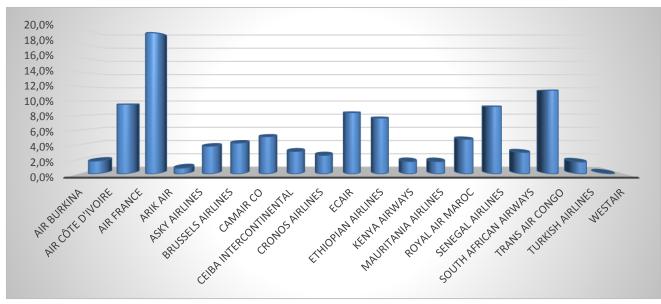


Figure 3 : Répartition du trafic passager au départ par compagnie aérienne en 2014

Le trafic passager au départ de Cotonou a connu en 2014 une croissance de 10,2% par rapport à l'année 2013. La desserte de Cotonou par de nouvelles compagnies, l'extension du réseau de desserte de certaines compagnies, l'amélioration continue des infrastructures aéroportuaires sur l'escale de Cotonou ont fortement contribué à la réalisation de cette performance.

A l'instar de l'arrivée, le quatuor de compagnies qui ont transporté le plus de passagers au départ de Cotonou reste inchangé. Il s'agit d'Air France (19,4%), Trans Air Congo (17,2%), Air Côte d' Ivoire (9,6%) et Sénégal Airlines (9,3%).

La plus forte progression au départ de l'escale de Cotonou est à mettre également à l'actif de la compagnie Ecair dont le trafic a enregistré une croissance de 547%. Ensuite vient la compagnie Air Côte d'Ivoire dont le trafic a connu un bond de 89% en 2014.

La compagnie qui a transporté moins de passagers en 2014 par rapport à 2013 est Sénégal Airlines même si les plus fortes baisses en terme de pourcentage sont à mettre à l'actif de Westair et Mauritania Airlines. Sénégal Airlines a ainsi transporté en 2014 un peu plus de 22000 passagers en moins comparativement à l'année 2013 au cours de laquelle elle a embarqué 46416 passagers de Cotonou. La perte de trafic pour ces compagnies aériennes a profité aux compagnies comme Air Côte d'Ivoire, Ecair et Céiba qui a ouvert une ligne directe entre Cotonou et Dakar.

Sur le long courrier, les compagnies Royal Air Maroc et Brussels Airlines ont également enregistré une baisse d'environ 4% du nombre de passagers transportés en 2014 au départ de Cotonou tandis que la compagnie Air France a enregistré une très légère hausse de ce trafic (0,93%).

2. Bébés

Sont considérés comme « bébés » les passagers aériens de moins de deux ans d'âge. La Redevance passager n'est perçue que sur les passagers de plus de deux ans d'âge.

Tableau 11 : Répartition des bébés débarqués mensuellement par compagnie aérienne en 2014

ARRIVEE Janvier Février Mars Avril Mai Juin Juillet Août Septembre Octobre Novembre Décembre Total													
	Janvier	Février	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Août	Septembre	Octobre	Novembre	Décembre	Total
Air Burkina	4	4	0	0	0	2	3	0	4	1	0	1	19
Air Côte d'Ivoire	13	10	10	15	6	11	22	25	13	15	10	12	162
Air France	43	43	44	59	44	80	111	94	29	51	44	102	744
ARIK Air	0	0	0	3	0	0	1	0	0	0	0	0	4
Asky Airlines	7	2	4	6	5	5	11	10	6	4	9	4	73
Brussels Airlines	14	9	13	15	10	15	17	17	16	11	8	22	167
Camair CO	17	6	13	11	4	12	11	31	19	9	4	5	142
Ceiba Intercontinental	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Cronos Airlines	7	0	16	4	11	13	0	0	0	1	15	11	78
Ecair	0	2	5	16	20	27	22	33	33	34	21	27	240
Ethiopian Airlines	0	0	62	0	1	0	0	1	0	0	0	0	64
Kenya Airways	0	0	0	0	2	2	1	1	0	0	0	2	8
Mauritania Airlines	3	4	5	7	7	9	5	2	1	0	3	5	51
Royal Air Maroc	14	10	16	7	7	19	20	22	28	15	9	11	178
Sénégal Airlines	74	74	32	68	31	15	32	19	25	16	4	29	419
South African Airways	6	3	3	1	8	2	18	24	21	19	9	13	127
Trans Air Congo	11	14	29	40	35	67	70	73	101	69	67	103	679
Turkish Airlines	0	0	0	0	0	0	0	13	25	13	23	7	81
Total	213	181	252	252	191	279	344	365	321	258	226	354	3236

Sources: Compagnies, AHS, ANAC

Tableau 12 : Répartition des bébés embarqués mensuellement par compagnie aérienne en 2014

					DI	PART							
	Janvier	Février	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Août	Septembre	Octobre	Novembre	Décembre	Total
Air Burkina	5	1	3	2	3	7	2	6	7	4	1	6	47
Air Côte d'Ivoire	16	10	12	19	14	14	24	38	19	21	19	24	230
Air France	101	38	51	40	53	62	68	126	87	35	47	42	750
ARIK Air	0	0	0	1	11	28	8	0	0	0	0	0	48
Asky Airlines	14	4	3	6	5	3	5	15	19	11	11	13	109
Brussels Airlines	22	14	16	10	15	8	15	14	20	6	10	8	158
Camair CO	12	6	17	13	12	6	17	24	20	4	9	13	153
Ceiba Intercontinental	12	8	3	3	2	9	5	7	3	6	15	8	81
Cronos Airlines	11	0	16	9	15	15	10	5	0	9	12	17	119
Ecair	18	20	24	32	21	28	28	26	25	19	29	36	306
Ethiopian Airlines	22	9	8	9	14	13	18	26	13	13	8	47	200
Kenya Airways	4	0	0	0	3	2	1	1	0	1	1	0	13
Mauritania Airlines	6	4	4	6	6	7	0	7	1	1	11	10	63
Royal Air Maroc	14	7	14	12	24	23	23	23	17	6	4	10	177
Sénégal Airlines	69	63	53	78	26	28	19	12	41	19	8	39	455
South African Airways	13	6	3	9	5	15	19	20	22	17	21	17	167
Trans Air Congo	36	29	26	28	53	46	42	60	66	73	97	57	613
Turkish Airlines	0	0	0	0	0	0	0	10	16	6	6	12	50
Total	375	219	253	277	282	314	304	420	376	251	309	359	3739

Sources: Compagnies, AHS, ANAC

B. Répartition du trafic passager par destination

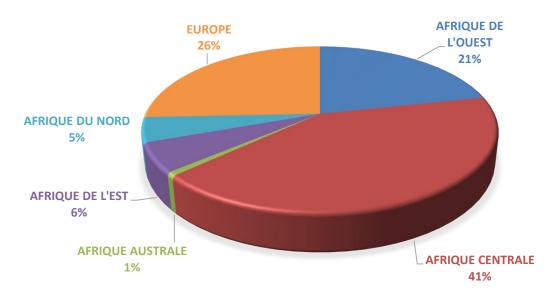


Figure 4 : Répartition du trafic passager par région de destination

La figure ci-dessus renseigne sur l'importance du trafic aérien en direction de différentes régions du monde.

L'Afrique Centrale est la première région desservie en termes de passager au départ de Cotonou. En effet, 41% des passagers embarqués à Cotonou ont été débarqués en Afrique Centrale. Les principales villes desservies dans cette partie du continent sont Libreville, Brazzaville, Pointe-Noire et Douala avec un avantage pour la première. Ces quatre villes absorbent environ 86% du trafic au départ de Cotonou. Ce qui dénote de l'importance des échanges, notamment commerciaux, entre le Bénin et l'Afrique Centrale. La seconde raison pourrait être l'émigration dans ces pays et en Guinée Equatoriale de candidats à l'aventure ou à la recherche d'un mieux-être. Les autres villes desservies dans cette région sont entre autres Malabo, Bata, Bangui, N'Djamena, Kinshasa.

La deuxième région de destination des passagers au départ de Cotonou est l'Europe avec Paris comme principal point d'arrêt et de transit. Ceci se justifie, d'une part, par les liens historiques entre le Bénin et la France et, d'autre part, par le fait que la compagnie Air France est la seule qui relie directement les capitales des deux Etats. Le deuxième aéroport desservi en Europe au départ de Cotonou est celui de Bruxelles dont la liaison avec Cotonou est assurée directement ou via Abidjan par la compagnie Brussels Airlines deux fois par semaine.

En troisième position vient l'Afrique de l'Ouest. La première destination en Afrique de l'Ouest est Abidjan. Les principales capitales ouest africaines desservies sont Dakar, Lomé, Ouagadougou, Lagos, Accra, Niamey.

Addis-Abeba et Nairobi sont les deux grandes villes desservies en Afrique de l'Est au départ de Cotonou tandis qu'en Afrique du Nord c'est Casablanca.

La principale ville desservie en Afrique du Sud est Johannesburg.

C. Répartition du trafic passager par provenance

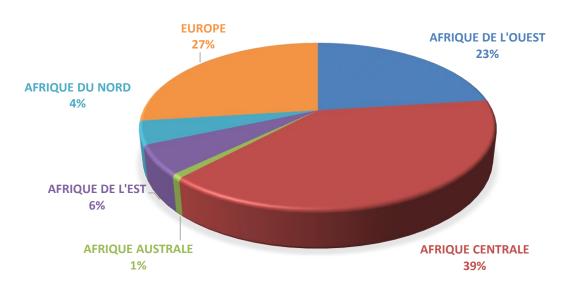


Figure 5 : Répartition du trafic passager par région de provenance

La figure 5 confirme les tendances observées au niveau de la figure 4. En effet, 39% des passagers débarqués à Cotonou en 2014 viennent de l'Afrique Centrale, principalement des quatre villes que sont Libreville, Brazzaville, Douala et Pointe-Noire.

Après l'Afrique Centrale, suivent l'Europe et l'Afrique de l'Ouest avec respectivement 27% et 23%.

Les passagers en provenance de l'Europe passent pour la plupart par Paris, Bruxelles, Istanbul ou Casablanca.

D. Evolutions comparées du trafic passager sur les années 2013 et 2014

1. Arrivée

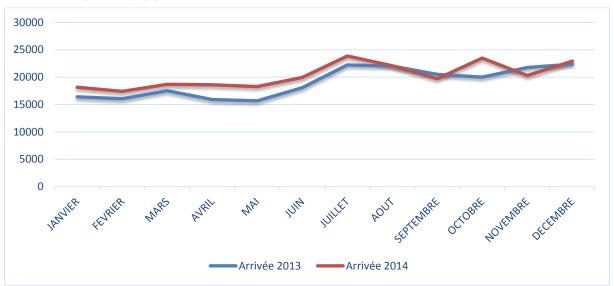


Figure 6 : Comparaison du trafic passager Arrivée 2013/2014

Le trafic Arrivée en 2013 et 2014 suit une tendance quasi identique à l'exception des mois d'octobre et novembre.

De janvier à juin, le trafic est contenu entre 15000 et 20000 passagers par mois avec une baisse significative de mars à mai. Au cours de cette période, le prix des billets d'avion est relativement bas. En effet, les compagnies aériennes baissent le prix des titres de transport afin de stimuler la demande qui est faible au cours de cette période de l'année.

A l'inverse, au cours des mois de juillet et de décembre, on enregistre une hausse du trafic aérien à l'arrivée. La hausse à l'arrivée au mois de juillet est principalement due aux vacances tandis que celle constatée au retour au mois de décembre est relative aux fêtes de fin d'année. Ainsi, le prix des billets d'avion grimpent fortement en raison de la hausse de la demande associée à une offre souvent insuffisante.



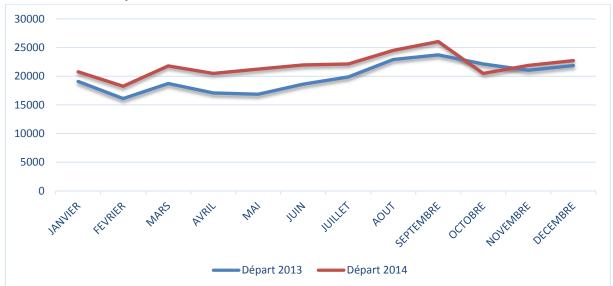


Figure 7 : Comparaison du trafic passager Départ 2013/2014

Les courbes d'évolution du trafic au départ en 2013 et 2014 suivent une même tendance avec un pic en septembre caractérisé par la fin des vacances.

Le nombre de passagers embarqués en 2014 a connu une progression de 10,2% par rapport à l'année 2013. L'épidémie du virus Ebola n'a donc pas empêcher une forte croissance du trafic. Ce qui s'explique par la grande faiblesse des échanges entre le Bénin et les principaux pays affectés par l'épidémie que sont le Libéria. la Sierra Léone et la Guinée.

Au total, le trafic a connu une hausse de 8,4% en 2014.

IV. Trafic fret et poste

A. Répartition du trafic fret mensuel



Figure 8: Evolution du trafic fret au cours de l'année 2014

La figure 8 nous renseigne sur la prépondérance du trafic fret à l'export sur celui à l'import. Le premier a oscillé entre 290 000 kilogrammes et 580 000 kilogrammes tandis que le second a varié entre 180 000 kilogrammes et 299 000 kilogrammes.

Au total, au cours de l'année 2014, les compagnies aériennes ont transporté à l'export 5 141 140 kilogrammes de fret tandis qu'à l'import elles en ont transporté 2 785 126 kilogrammes.

37% du fret exporté a été transporté par la compagnie Air France. En deuxième et troisième position nous avons DHL et Brussels Airlines avec respectivement 35% et 12% du fret exporté. Ces trois compagnies ont transporté à elles seules 84,2% du fret importé.

Tableau 13 : Répartition du fret importé au cours de l'année 2014 par compagnie aérienne

							ARRIVEE			-			
	JANVIER	FEVRIER	MARS	AVRIL	MAI	JUIN	JUILLET	AOUT	SEPTEMBRE	OCTOBRE	NOVEMBRI	DECEMBRE	TOTAL
AIR BURKINA	3678	2280	4224	500	2721	573	2760	1041	442	371	1	463	19054
AIR CÔTE D'IVOIRE	873	571	1732	1355	1037	1367	296	1076	4144	8861	4814	433	26559
AIR France	119972	113885	120001	92318	81179	96016	98002	104379	97267	127906	138580	98912	1288417
ARIK AIR	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	(
ASKY AIRLINES	1605	661	21164	6701	8101	1952	5953	20887	3688	8392	7654	0	86758
BRUSSELS AIRLINES	43222	40864	68918	64272	55267	35014	30217	31822	52216	53074	86303	36483	597672
CAMAIR CO	110	680	146	0	65	0	0	0	430	0	0	2770	420
CEIBA INTERCONTINENTAL	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	(
CRONOS AIRLINES	0		0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	(
ECAIR	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	(
ETHIOPIAN AIRLINES	13808	5086	0	82	3946	211	17443	8167	505	17275	14384	9484	90391
KENYA AIRWAYS	5228	7148	8154	9952	8468	3636	4741	6243	2786	3383	5267	2600	67606
MAURITANIA AIRLINES	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	(
ROYAL AIR MAROC	3507	2086	3980	2372	4549	2991	3460	2645	3370	3796	2234	5354	40344
SENEGAL AIRLINES	7130	7289	5976	9157	10219	4673	7907	3726	4352	6683	3705	7327	78144
SOUTH AFRICAN AIRWAYS	1300,7	1784,93	1919,13	3475,72	1923	2320,6	2891	2274	1216	2126	3691	1488,53	26410,61
TRANS AIR CONGO	0	0	0	50	0	400	0	0	0	200	200	200	1050
TURKISH AIRLINES	0	0	0	0	0	0	0	18	139	70	224	85	536
WESTAIR	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	(
DHL	68850	35421	40673	33382	39836	32413	29299	30940	34729	41603	31205	39632	457983
TOTAL	269283,7	217755,93	276887,13	223616,72	217311	181566,6	202969	213218	205284	273740	298262	205231,53	2785125,63

Tableau 14 : Répartition du fret exporté au cours de l'année 2014 par compagnie aérienne

			-				DEPART			-		-	
	JANVIER	FEVRIER	MARS	AVRIL	MAI	JUIN	JUILLET	AOUT	SEPTEMBRE	OCTOBRE	NOVEMBRE	DECEMBRE	TOTAL
AIR BURKINA	19	16	3936	2560	324	19	0	2261	65	267	30	994	10491
AIR CÔTE D'IVOIRE	124	1046	388	7521	172	3807	5005	2150	4550	5192	2175	4187	36317
AIR France	124564	140737	205382	190135	153889	132636	163947	105631	133090	149484	172448	221818	1893761
ARIK AIR	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
ASKY AIRLINES	453	586	938	1745	3257	3201	15542	9013	7869	7712	15419	0	65735
BRUSSELS AIRLINES	46538	49455	80915	63481	38199	7614	43393	42100	41435	73150	78506	72329	637115
CAMAIR CO	10550	9727	11667	7675	10203	7484	11235	2088	10311	10707	6701	2424	100772
CEIBA INTERCONTINENTAL	199	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	199
CRONOS AIRLINES	6109	0	10690	13287	12784	6736	0	0	0	6336	0	6366	62308
ECAIR	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
ETHIOPIAN AIRLINES	0	0	196	45	0	6829	954	235	295	0	0	204	8758
KENYA AIRWAYS	3596	10439	23515	19320	21984	30164	20542	31478	26346	27298	32331	32061	279074
MAURITANIA AIRLINES	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
ROYAL AIR MAROC	42	145	328	383	847	81	523	754	1895	167	1760	874	7799
SENEGAL AIRLINES	11974	14526	7231	10270	8621	13998	1496	21	676	1110	0	50	69973
SOUTH AFRICAN AIRWAYS	2901	23	2735	6430	4825	5175	98	7267	8296	5153	95	86	43084
TRANS AIR CONGO	20278	15290	12348	13501	9809	7514	4268	6324	9342	16773	5983	9905	131335
TURKISH AIRLINES	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
WESTAIR	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
DHL	117969	114323	153946	180259	148821	57524	104815	83899	241390	250397	117090	223986	1794419
TOTAL	345316	356313	514215	516612	413735	282782	371818	293221	485560	553746	432538	575284	5141140

B. Répartition du trafic poste mensuel

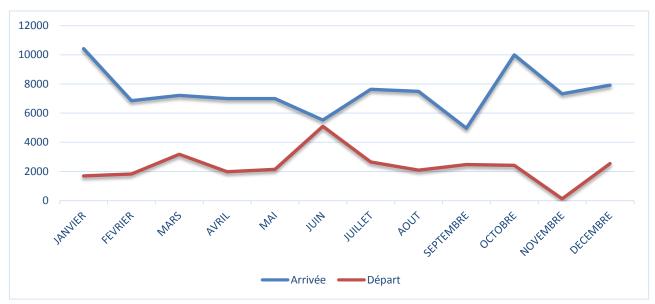


Figure 9: Evolution du trafic poste au cours de l'année 2014

A l'inverse du trafic fret, la figure 9 nous renseigne sur la prépondérance du trafic poste à l'arrivée.

89 313,25 kilogrammes de courriers ont été acheminés au Bénin tandis que 28 178 kilogrammes ont été expédiés en 2014.

Tableau 15 : Répartition du trafic poste à l'arrivée au cours de l'année 2014 par compagnie aérienne

		-	-	-			ARRIVEE	-					
	JANVIER	FEVRIER	MARS	AVRIL	MAI	JUIN	JUILLET	AOUT	SEPTEMBRE	OCTOBRE	NOVEMBRI	DECEMBRE	TOTAL
AIR BURKINA	487,7	362	301	408,7	737,1	483,3	369	139	42	16	23	72	3440,8
AIR CÔTE D'IVOIRE	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
AIR France	2278	1567	1701	1866	1789	1596	1396	954	1286	1280	2067	1996	19776
ARIK AIR	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
ASKY AIRLINES	25	1,45	11	4	0	8	1870	977	0	2456	415	0	5767,45
BRUSSELS AIRLINES	652	370	767	848	727	0	890	1045	587	622	333	755	7596
CAMAIR CO	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
CEIBA INTERCONTINENTAL	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
CRONOS AIRLINES	0		0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
ECAIR	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
ETHIOPIAN AIRLINES	804	357	469	720	1291	0	588	1230	0	1705	1732	1901	10797
KENYA AIRWAYS	1140	495	0	767	0	1735	458	1568	645	1447	340	680	9275
MAURITANIA AIRLINES		0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
ROYAL AIR MAROC	1035	483	659	211	327	246	192	280	0	370	310	55	4168
SENEGAL AIRLINES	188	269	0	282	82	54	95	4	46	25	71	31	1147
SOUTH AFRICAN AIRWAYS	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
TRANS AIR CONGO	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
TURKISH AIRLINES	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
WESTAIR	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
DHL	3809	2949	3305	1888	2040	1403	1774	1290	2356	2072	2032	2428	27346
TOTAL	10418,7	6853,45	7213	6994,7	6993,1	5525,3	7632	7487	4962	9993	7323	7918	89313,25

Tableau 16 : Répartition du trafic poste au départ au cours de l'année 2014 par compagnie aérienne

				•			DEPART						
	JANVIER	FEVRIER	MARS	AVRIL	MAI	JUIN	JUILLET	AOUT	SEPTEMBRE	OCTOBRE	NOVEMBRI	DECEMBRE	TOTAL
AIR BURKINA	4	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	3	7
AIR CÔTE D'IVOIRE	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
AIR France	1442	1697	2572	1847	2123	2680	2412	1893	2399	2094	72	2290	23521
ARIK AIR	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
ASKY AIRLINES	0	0	0	0	15	31	131	91	0	136	42	0	446
BRUSSELS AIRLINES	217	128	222	121	. 0	113	99	103	69	61	5	22	1160
CAMAIR CO	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
CEIBA INTERCONTINENTAL	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
CRONOS AIRLINES	0		0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
ECAIR	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
ETHIOPIAN AIRLINES	0	0	0	0	0	2263	3	0	0	0	0	220	2486
KENYA AIRWAYS	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
MAURITANIA AIRLINES		0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
ROYAL AIR MAROC	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
SENEGAL AIRLINES	0	0	218	7	0	0	0	0	0	0	0	6	231
SOUTH AFRICAN AIRWAYS	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
TRANS AIR CONGO	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
TURKISH AIRLINES	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
WESTAIR	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
DHL	30	0	159	0	0	8	0	0	0	130	0	0	327
TOTAL	1693	1825	3171	1975	2138	5095	2645	2087	2468	2421	119	2541	28178

C. Comparaison du trafic fret sur les années 2013 et 2014

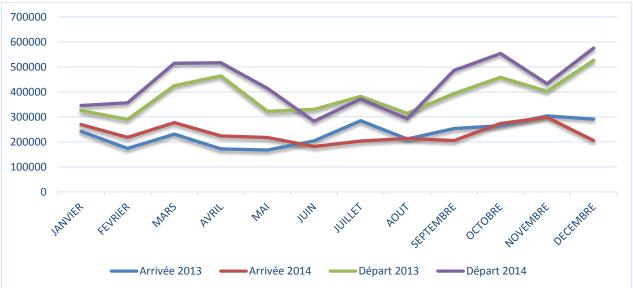


Figure 10 : Evolutions comparées du trafic fret en 2013 et 2014

L'analyse de la figure 10 fait observer que :

- le trafic fret en 2014 a suivi la même tendance que celui de 2013 avec des cycles identiques de hausse et de baisse ;
- le trafic fret à l'import a enregistré en 2014 une baisse de 0,47% par rapport à 2013 et le trafic fret à l'export a enregistré une hausse de 10,96%.

D. Comparaison du trafic poste sur les années 2013 et 2014

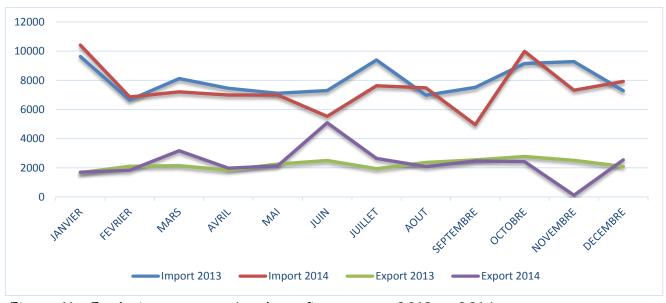


Figure 11 : Evolutions comparées du trafic poste en 2013 et 2014

Le trafic poste à l'arrivée a enregistré en 2014 un recul de 6,86% tandis qu'à l'export il a enregistré une progression de 5,34%.

Liste des tableaux

Tableau 1 : Répartition du personnel de l'ANAC par sexe et par statut10 Tableau 2 : Liste des Etats avec lesquels le Bénin est signataire d'un accord
aérien
Tableau 10 : Répartition du trafic passager au départ par compagnie aérienne en 2014
aérienne en 2014
Tableau 13 : Répartition du fret importé au cours de l'année 2014 par compagnie aérienne
compagnie aérienne
Tableau 16 : Répartition du trafic poste au départ au cours de l'année 2014 par compagnie aérienne
Liste des figures
Figure 1 : Evolution du trafic passager Arrivée et Départ en 2014
Figure 3 : Répartition du trafic passager au départ par compagnie aérienne en 2014
Figure 4 : Répartition du trafic passager par région de destination
Figure 6 : Comparaison du trafic passager Arrivée 2013/201431
Figure 7 : Comparaison du trafic passager Départ 2013/2014

Listes des tableaux et figures

Figure 9: Evolution du trafic poste au cours de l'année 2014	36
Figure 10 : Evolutions comparées du trafic fret en 2013 et 2014	39
Figure 11 : Evolutions comparées du trafic poste en 2013 et 2014	39

Table des matières

Sommaire	3
Liste des sigles	4
Avant-propos	5
Introduction	6
Première partie : Généralités	7
I. Organisation et acteurs du système national de l'aviation civile	7
A. Le macro-environnement de l'ANAC	7
B. Le microenvironnement	7
II. Présentation de l'Agence Nationale de l'Aviation Civile	8
Deuxième partie : Ressources	10
I. Ressources financières	10
II. Ressources humaines	10
Troisième partie : Activités de l'ANAC	11
I. Réglementation	11
A. Accords aériens	11
B. Agrément de transporteur aérien	14
C. Autorisation d'exploitation des compagnies aériennes étrangères	14
II. Sécurité – Contrôle	14
A. Licences du personnel aéronautique	14
B. Accident et incident d'aviation	15
C. Recherche et Sauvetage (SAR)	15
Quatrième partie : Activités des compagnies aériennes	16
I. Liste des compagnies aériennes régulières opérant au Bénin	16
II. Mouvements aéronefs	18
III. Trafic passager	20
A. Répartition du trafic passager mensuel par compagnie	20
1. Passagers	20
2. Bébés	26
B. Répartition du trafic passager par destination	29

Table des matières

C. Rép	partition du trafic passager par provenance	30
D. Evo	olutions comparées du trafic passager sur les années 2013 et 2014	. 31
1. A	rrivée	. 31
2. D	épart	32
IV. Tra	fic fret et poste	33
A. Rép	partition du trafic fret mensuel	33
B. Rép	partition du trafic poste mensuel	36
C. Cor	mparaison du trafic fret sur les années 2013 et 2014	39
D. Cor	mparaison du trafic poste sur les années 2013 et 2014	39
Liste des t	tableaux	40
iste des figures		40
able des matières		42